

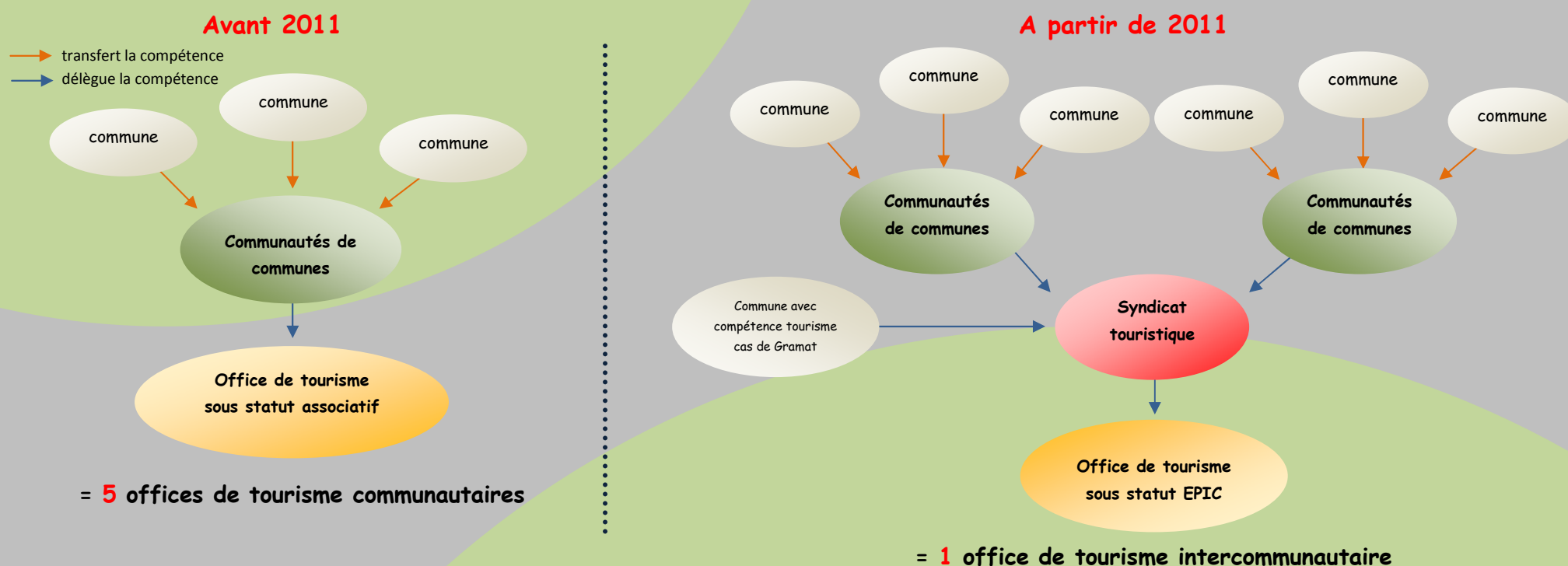
Création de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne

Structuration juridique

Votre collectivité vient de procéder au transfert de la **compétence tourisme** de votre communauté de communes au profit du Syndicat Touristique de la Vallée de la Dordogne. Ce syndicat créé en 2009 par les communautés de communes des Pays de Souillac-Rocamadour et Padirac, rejoint en mai 2010 par la commune de Gramat vient de s'élargir par l'intégration de 4 nouvelles communautés de communes.



Tout comme votre communauté de communes le faisait avec son office de tourisme, ce syndicat aura pour première mission de créer la structure juridique unique de l'office de tourisme qui prendra la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).



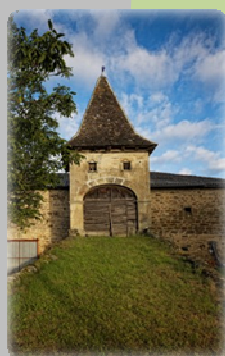
Rôles et missions du syndicat mixte et de l'EPIC



Le **Syndicat Mixte**, comportant uniquement des élus, définit la politique touristique, en concertation avec les prestataires. Il recadre en cas de nécessité et conserve le pouvoir d'arbitrage. Il vote le budget et contrôle son utilisation.

L'**EPIC**, structure juridique de l'office de tourisme, met en œuvre la politique touristique du territoire, selon le mandat que lui confie le Syndicat Mixte. Il présente un profil de développeur, chef d'orchestre de la construction et de la valorisation d'une offre « vallée de la Dordogne » et de médiateur entre le territoire et les clients (produits, mise en marché, commercialisation...) mais également entre les professionnels et les élus. L'EPIC assure une fonction d'accueil et d'information optimisée. Il anime la promotion et la communication touristique du territoire dans un esprit de partenariat public / privé, tant sur le montage technique de l'action que de son financement. Il construit des partenariats avec l'ensemble des acteurs touristiques et les partenaires institutionnels. Son comité de direction est composé d'élus et de partenaires privés ; les élus étant obligatoirement majoritaires. Le directeur de l'EPIC nouvellement recruté, Yves BUISSON sera en charge de construire et coordonner une équipe « vallée » avec l'ensemble du personnel des offices de tourisme actuels.

Contrats Grands Sites de Midi-Pyrénées



Midi Pyrénées dispose de nombreux sites à forte notoriété, à fort « capital image » qui participent à la promotion et à l'attractivité de la Région vis à vis des clientèles nationales et internationales. Ils constituent en quelque sorte « de grands aimants » vis à vis ces clientèles et participent au rayonnement des territoires dans lesquels ils se situent, mais également à la qualité de l'image et de l'identité des départements et de la région Midi Pyrénées. Sur la base de ce constat, la Région a décidé de mettre en œuvre un programme de valorisation des **Grands Sites de Midi-Pyrénées** en partenariat avec les départements et les co-financeurs qui le souhaitent.

L'office de tourisme Vallée de la Dordogne aura la spécificité de cogérer le **contrat Grand Site Vallée de la Dordogne** (en cours de rédaction) et le **contrat Grand Site de Rocamadour**.

Evolutions locales

Les bureaux d'accueil présents sur le territoire seront animés par l'EPIC. Cela n'entraîne pas forcément la dissolution des associations locales d'offices de tourisme. En effet, ces associations qui n'auront plus la mission de service public Accueil, Animation, Promotion sont invitées à se réorienter vers le **développement d'animations locales** en s'appuyant sur le bénévolat qu'elles ont su mobiliser pendant des années. L'EPIC assurera la promotion de ces animations.

